

Carrière de Bois Blanc : une ZAD, pas une ZAD

La Préfecture de La Réunion organise du 25/06 au 25/07, pendant les vacances, une troisième (sic) enquête publique pour la réalisation d'une carrière à la ravine du Trou, pour la modification du PLU sur la zone. Didier Robert insiste pour la création de cette carrière, bien qu'il la dissocie de la construction de la NRL. Or cette carrière est indissociable de la NRL. Répondez à cette enquête publique. Mais si le mot NRL survient dans votre réponse, celle-ci ne sera pas considérée. On se demande bien pourquoi.

L'Autorité environnementale (Ae) du Conseil général de l'environnement et du développement durable, s'est réunie le 11/04/2018, à La Défense. L'ordre du jour comportait l'avis sur la création d'une carrière au lieu-dit Ravine du Trou à Saint-Leu (974) et sur la mise en compatibilité du PLU de Saint-Leu.

La réalisation de la NRL nécessite 19 millions de tonnes (Mt) de matériaux dont environ 9 Mt d'embrochements massifs. La création d'une carrière de roches massives sur la commune de Saint-Leu, présentée par la société de concassage et de préfabrication de La Réunion (SCPR) vise à répondre à ce besoin. Pour l'Ae, voici les enjeux environnementaux :

- la protection de la flore et de la faune sauvage, notamment des chauves-souris et des mammifères marins,
- les nuisances pour les riverains, notamment en matière de vibrations,
- le paysage,
- la qualité de l'air et les émissions de poussières,
- le risque d'inondation,
- la pollution des eaux souterraines.

L'étude d'impact est complète. Elle a notamment fait l'objet d'un addendum joint au dossier suite aux remarques faites lors d'une première enquête publique en 2016. Toutefois, elle omet de présenter les impacts liés à la création d'un demi-échangeur sur la route des Tamarins et de diverses autres voiries ainsi que ceux liés aux autres origines de matériaux nécessaires pour approvisionner la NRL, qui constituent pourtant des éléments indissociables de la NRL. De façon générale, le dossier ne présente pas d'actualisation de l'étude d'impact réalisée pour la création de la NRL, alors que la carrière et ses impacts constituent avec elle un seul et même projet. L'Ae observe que les impacts potentiels sur les espèces protégées présentes sur le site relèvent d'une dérogation à l'interdiction formulé par l'article L. 411-1 du code de l'environnement.

Le Collectif Touch Pa Nout Roche a organisé une réunion aux Avirons, ce samedi 23/06, réunion qui devait se tenir au sein de l'école voisine de la mairie, mais que le maire a finalement fermée, reniant sa parole donnée précédemment. Le collectif exhorte la population à y répondre, soit sur le site des mairies contiguës aux heures ouvrables, soit sur le site <http://afcom10.wixsite.com/touchpanoutroche>, ou sur leur page FaceBook, qui se chargera de transmettre, soit sur le site de la préfecture <http://administration.reunion.gouv.fr/sondages/index.php?sid=71648&lang=fr>, soit par courrier à la mairie de Saint-Leu. Au cours de cette réunion publique (environ 150 personnes présentes), on a appris que Didier Robert veut cette carrière, au-delà de la NRL, car elle constituera un monopole pour l'obtention de granulats, par la SCPR, dans les futurs besoins du BTP dans l'île. De plus, la carrière elle-même entraînera une dévaluation majeure de l'habitat à son voisinage. Enfin, les impacts en santé des populations, des conséquences du bruit sur la faune, de la pollution du lagon, de l'impact sur le tourisme (proximité des souffleurs), n'ont pas été étudiés.

Michel Dennemont, sénateur de La Réunion, qui soutient le Collectif, s'est engagé à remettre une lettre au Président de la République, courrier qui sera publié dans la presse réunionnaise. Dès la semaine prochaine. Un sit-in est prévu le 14 juillet devant la Préfecture. Venez nombreux.

Un parallélisme peut être effectué avec NDDL, l'aéroport qui devait être construit puis finalement interdit. Là-bas, une ZAD (zone à défendre) s'était constituée. Faisons en sorte que la carrière de Bois Blanc soit aussi une ZAD, pas une zone à dynamiter, mais bien une zone à défendre. Faisons-la connaître partout en France.

Dr Bruno Bourgeon, président d'AID
<http://www.aid97400.re>